

Formulaire de demande d'installation de dispositif d'assainissement non collectif

Transmission, accompagnée des pièces mentionnés au 7., au choix :

- courriel : mairie@lamastre.fr
- courrier : ville de Lamastre - 1 bis, place de la République - 07270 Lamastre
- dépôt au secrétariat de la mairie de Lamastre

Cadre réservé à l'administration	Numéro de dossier
----------------------------------	-------------------

1. Demandeur

Nom et prénom ou raison sociale	
Numéro de Siret (le cas échéant)	
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse	
Commune :	Code postal :
Téléphone :	Courriel

2. Identification

☐ Habitation neuve	☐ Remplacement ou réhabilitation de la filière existante
Adresse	
Références cadastrales (section et numéro) :	

3. Alimentation en eau potable

☐ Réseau public	☐ Puits, forage ou source
☐ Autre (préciser) :	

Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau sur le terrain ou propriété avoisinant	☐ Oui	☐ Non
Si oui, est-il destiné à la consommation humaine ?	☐ Oui	☐ Non
Si oui, distance (en mètre) par rapport au dispositif de traitement prévu :		

4. Destination des eaux pluviales

☐ Rejet en surface (fossé, caniveau...)	☐ Rétention (cuve, mare...)
☐ Puits d'infiltration sur la parcelle	☐ Autre (préciser) :

5. Nature de l'immeuble

☐ Maison individuelle	☐ Immeuble collectif
☐ Local professionnel	☐ Groupement d'habitat
☐ Logement saisonnier (gîte, chambre d'hôte, mobile home...)	
Préciser l'usage si autre que habitation :	

Résidence	☐ Principale	☐ Secondaire
-----------	-------------------------------------	-------------------------------------

Nombre de logements :
Nombre de chambres par logement :
Nombre de pièces principales(*) par logement :
Nombre d'occupants permanents par logement :
Si usage autre qu'habitation, nombre maximum de personnes susceptibles d'être présentes simultanément :
Nombre de logements :

(*) Le terme Pièces principales tel que défini aux articles R111-1-1 et R111-10 du code de la construction correspond aux pièces destinées au séjour et au sommeil telles que les chambres, les séjours, les bureaux, les salles de jeux... Ne sont pas considérées comme pièces principales mais comme pièces de service les cuisines, les salles d'eau, les cabinets d'aisance, les buanderies, les débarras, les séchoirs ainsi que les dégagements ou les dépendances.

Observations éventuelles

6. Caractéristiques de l'installation prévue

a) Rappel des règles d'implantation de la filière d'assainissement non collectif

- L'emplacement des dispositifs de prétraitement et de traitement sera situé hors zone de :

☐ Circulation ou de stationnement ☐ Cultures et plantations ☐ Stockage

- L'implantation de l'installation respectera une distance minimale de :

☐ 5 mètres par rapport à tout ouvrage fondé si possible (**)

☐ 3 mètres par rapport à toute limite séparative de voisinage si possible

☐ 3 mètres de tout arbre ou végétaux à développement racinaire important

☐ 35 mètres d'un captage destiné à la consommation humaine

(**) Recommandé (distance pouvant être réduite si une étude spécifique indique qu'il est possible de mettre en place les ouvrages à moins de 5 m des fondations).

b) Dispositif de prétraitement

Dispositif retenu et dimensionnement

c) Ventilation du dispositif de prétraitement

- Entrée d'air (ventilation primaire)

Une ventilation, piquée en amont du dispositif de prétraitement, d'un diamètre minimum de 100 mm et débouchant au-dessus des locaux est-elle prévue ?

☐ Oui

☐ Non

- Extraction des gaz de fermentation (ventilation secondaire)

Une ventilation, piquée en aval du dispositif de prétraitement, d'un diamètre minimum de 100 mm, débouchant au-dessus des locaux et munie d'un extracteur statique ou éolien est-elle prévue ?

☐ Oui

☐ Non

d) Dispositifs complémentaires

- La mise en place d'un bac à graisses est-elle prévue ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, précisez les effluents collectés :

☐ Eaux de cuisine

☐ Eaux de salle de bains

☐ Eaux de buanderie

Si oui, volume du bac à graisses à renseigner :

Point de vigilance : ce dispositif n'est pas conseillé sauf si la longueur de la canalisation entre la sortie des eaux ménagères de l'habitation et les dispositifs de prétraitement est supérieure à 10 mètres.

e) Dispositifs complémentaires

- La mise en place d'un bac à graisses est-elle prévue ?

☐ Oui

☐ Non

- La mise en place d'un préfiltre est-elle prévue ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, emplacement :

☐ Préfiltre intégré à la fosse

☐ Préfiltre séparé de la fosse

Si le préfiltre est séparé, volume à préciser :

- La mise en place d'un système de relevage est-elle prévue ?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, volume des bâchées à préciser (en litres) :

f) Dispositif de traitement

Dispositif retenu et dimensionnement

g) Dispositif d'évacuation des eaux traitées, cas particulier des systèmes drainés

Dispositif retenu et dimensionnement ou lieu de rejet

Dans le cas où l'évacuation se fait dans un milieu hydraulique superficiel (cours d'eau, fossé de drainage, réseau pluvial...) dont vous n'êtes pas propriétaire, le rejet devra être autorisé par le propriétaire : propriétaire privé, commune, département...

L'autorisation de déversement est à joindre à votre dossier.

La mise en place d'un puits d'infiltration nécessite une autorisation sous la forme d'un arrêté pris par le président de la communauté d'agglomération. La publication de ce type de document administratif nécessite un contrôle de légalité en préfecture avec pour incidence un délai d'obtention d'environ 1 mois.

7. Pièces à joindre à la demande

☐ Plan de situation orienté

☐ Plan de masse précisant :

- La position de l'immeuble et des immeubles voisins, les aires de stationnement et de circulation des véhicules...
- L'implantation de l'installation d'assainissement non collectif (sorties d'eaux usées, ventilations, ouvrages, point de rejet dans le cas d'un rejet superficiel des eaux traitées)
- La présence d'arbres et le cas échéant le projet d'aménagement du jardin

☐ Etude préalable à l'assainissement comprenant :

- Une analyse du site : topographie, géologie, sensibilité du milieu...
- Une analyse de la parcelle : occupation, ruissellement, puits, eau pluviale, exutoire
- Une analyse pédologique : sondage avec description précise, perméabilité (si infiltration)...
- Proposition et dimensionnement de la filière : justification du choix, descriptif précis de la filière surtout pour les filières dérogatoires

☐ Profil en long de l'installation d'assainissement non collectif avec cotes, distance, niveau et calcul des pentes (pour la sortie des eaux usées de l'immeuble et chaque ouvrage)

☐ Autorisation écrite du propriétaire de l'exutoire envisagé et les servitudes, dans le cas d'un rejet superficiel (fosse, réseau pluvial,...)

8. Engagements du demandeur

Je, soussigné(e), certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et m'engage à :

- ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier par la ville de Lamastre
- réaliser l'installation d'assainissement en son entier, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été autorisé
- informer la ville de Lamastre du démarrage des travaux
- informer la ville de Lamastre de la fin des travaux, avant recouvrement des dispositifs afin de permettre la vérification de la mise en œuvre du système
- maintenir en bon état de fonctionnement l'installation par un entretien régulier
- régler les sommes relatives aux différents contrôles (conception, réalisation, fonctionnement) conformément aux modalités arrêtées par l'assemblée délibérante

Fait à

Le

Signature du demandeur

☐ Avis favorable

☐ Avis défavorable

Motif(s) :

Le maire



M. Jean-Paul VALLON